

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2018



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Le vingt-cinq juin deux mille dix-huit à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 19 juin 2018, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Jean-François BRUGNON, Catherine TERRAZ, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Jean-Pierre JARRE, Bérénice LACOMBE, Marie-Christine VANHOUTTE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Fabrice ZANIVAN, Marie Agnès LEROUX, Aziz ABBAS, Chloé CHENAL, Muriel THEATE, Maurice MONTJOVET, Pierre POINTET, Lysiane CHATEL, Nathalie LAISSUS, Esman ERGUL, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Claude BESEVAL, Claudie LEGER, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER.

Étaient excusés :

Laurent GRAZIANO qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ
Mustapha MARJI qui a donné pouvoir à Aziz ABBAS
Valérie ROUGERON
David GUILLOT

Le quorum étant atteint (29 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

1° Rapport d'activité 2017 du CCAS

Catherine TERRAZ

Diaporama joint

2° GrDF – Présentation du compte rendu de la concession 2017

Frédéric BURNIER FRAMBORET

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune est confiée à GRDF par un contrat de concession en date du 22 avril 1998 pour une durée de 30 ans.

4 321 clients alimentés en 2017 (+ 101) pour 114 GWh de quantités de gaz acheminées (113 GWh en 2016).

La redevance de concession R1 s'élève à 9 458 euros.

Le patrimoine

- 7 postes de distribution publique (8 en 2016)
- 65 270 mètres de réseaux (64 990 en 2016)
- âge moyen du réseau : 28 ans
- valeur nette totale des ouvrages : 4 380 000 euros (3 979 886 en 2016)

L'obligation contractuelle du concessionnaire consiste à conserver le patrimoine concédé en état normal de fonctionnement par des opérations de maintenance et de modernisation des ouvrages.

200 062 € d'investissements sur la concession dont 58 338 € pour le développement du réseau.

Principal chantier d'adaptation et de sécurisation : chemin de la petite roche (44 m)

Travaux de développement : avenue Jean Moulin (184 m), rue Suarez (107 m)

En 2017, GRDF a développé le réseau de la concession de 291 m.

Ce rapport sur la concession de distribution de gaz est consultable au service affaires générales.

3° Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville – INDIGO – Compte rendu d'activité 2017

Hervé BERNAILLE

La capacité totale de l'ouvrage est de 328 places (262 publiques + 66 privées) répartis sur 2 niveaux de sous-sol.

Localement, l'exploitation est assurée par le responsable d'exploitation, Olivier RITTENER RÜFF, les services fonctionnels du siège assurant le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Janvier 2017 : Fin du contrat de concession.

État récapitulatif des recettes pour le mois de janvier 2017 : 11 485 €TTC (14 395 en janvier 2016).

Un contrat de prestation de services a été signé à compter du 1^{er} février 2017 avec INDIGO.

État récapitulatif des recettes

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré une recette totale de 121 591 € TTC pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2017 (132 175 euros TTC pour la même période en 2016).

Tarifification

Une nouvelle tarification a été mise en place au 1^{er} février 2017 avec la gratuité du parking le samedi de 8h30 à 19h30.

Activité du parking

Hausse de la fréquentation horaire de 1,32 % (gratuite + payante) due à la gratuité du samedi.

Baisse de la fréquentation abonnés : - 5,92 %, en raison de la résiliation de clients grands comptes.

Travaux réalisés

2 blocs néons, 2 blocs secours, remplacement gâche électrique sortie porte 2, changement du lecteur CB de la caisse automatique.

Le rapport est consultable auprès du service affaires générales et sur le site extranet de la Ville réservé aux élus

4° Stationnement de surface – Contrat de prestation de services avec INDIGO – Compte rendu d'activité 2017

Hervé BERNAILLE

Recette collectée pour 2017 : 211 369 euros, soit une hausse de 10,25 % par rapport à l'exercice 0216.

214 744 tickets délivrés, soit un ticket moyen de 0,99 euro.

Occupation/respect

Taux de respect : 39 %, en hausse, hausse favorisée par la présence régulière sur les zones payantes.

Le centre ville reste fluide et très peu de zones sont saturées, un nombre important de rues ont un taux d'occupation inférieur à 85 %, ce qui permet une bonne rotation des voitures dans l'hyper-centre.

5° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Demande de subvention auprès de la Région pour la création de la Maison de l'Enfance.

Coût opération : **5 550 239 € HT**

Plan de financement :

- Aides publiques : 2 225 907 €
 - Région : 1 500 000 €
 - Etat (DSIL) : 250 000 €
 - CD73 (CTS) : 475 907 €
- Aides privées :
 - CAF : 982 165 €
- Fonds propres : 1 842 167 €
- Prêt :
 - CAF 0 % : 500 000 €

DÉCISIONS DROITS ET TARIFS SANS CARACTÈRE FISCAL

Par décision en date du 4 juin 2018 création d'un tarif temporaire pour le séjour à Paris du 3 au 5 juillet 2018, organisé par le centre socioculturel pour les six jeunes filles participant au projet "Portraits citoyens".

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Adresse	Bénéficiaire	Durée	Nature des locaux	Conditions
19/06/18	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	RADIO ALTTITUDE	01/09/18 31/12/21	Bureau n°308, 3ème étage de 28 m ²	443,80 €
08/06/18	SALLE RENE CASSIN Sous sol niveau 1	ALBERTVILLE TARENTEISE TRIATHLON	01/01/18 31/12/18	45 m ² de locaux de stockage	Gracieux
16/05/18	SALLE RENE CASSIN Sous sol niveau 1	MODÉLISTES FERROVIAIRES ALBERTVILLOIS	01/01/18 31/12/18	100 m ² de locaux de stockage	Gracieux
01/06/18	PLACE DE CONFLANS 2 place de Conflans	MARES Julie	01/06/18 30/09/18	Local commercial de 46,20 m ²	800,00 €
31/05/18	PLACE DE CONFLANS Maison Perrier de la Bâthie 8 Place de de Conflans	GRUPE FOLKLORIQUE CONFLANS	01/07/18 31/12/19	1 local de stockage de 25,50 m ² + salle partagée Claude Léger gratuite	80,33 €
06/06/18	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	CHAT LIBRE	01/04/18 31/12/19	Bungalow B entrée Bleuets Locaux double N°5/7/8/9 49,06 m ²	Gracieux
18/05/18	MONTEE A HUGUES EX PRIM 14 Montée Adolphe Hugues	STE MYCOLOGIQUE	01/01/18 31/12/18	52,72 m ² une salle de réunion de 41,84 m ² Et 10,88 m ² de stockage	231,12 €
16/05/18	MONTEE A HUGUES EX MAT 19 Montée Adolphe Hugues	CSF	01/01/18 31/12/18	170,34 m ² 72,41 m ² de stockage 97,93 m ² de ludothèque	538,62 €
31/05/18	ECOLE VAL DES ROSES 13 Av du Val des Roses	UDAF	01/01/18 31/12/18	Appartement « neutre » de type F4, situé au 1er étage, Superficie d'environ 69 m ²	1093,65 € <small>Charges comprises</small>
04/05/18	Bâtiment SAMSE – Maison Mathias Maison 5 route de Beaufort	GENDARMERIE	04/05/18 03/05/21	Bâtiment SAMSE – Maison Mathias Maison 5 route de Beaufort	Gracieux
11/06/18	CENTRE JOSEPH BUET 2 Rue Pargoud	CROIX ROUGE	01/01/18 31/12/18	282,65 m ² de locaux 238,24 m ² de bureaux 44,41 m ² de stockage	3 915,99 € <small>Charges comprises</small>
15/06/18	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	APFA	01/07/18 31/12/20	Bureau n°101, 1 ^{er} étage de 18 m ²	285,30 €

6° Remerciements

Jacqueline ROUX

Les associations suivantes remercient la municipalité pour le versement de subventions :

- Savate Boxe Français Albertville
- Association Prévention Routière
- Les Amis de la Dolce Vita
- Association sportive de l'EREA-LEA Le Mirantin
- Hockey Club Albertville

La direction des services départementaux de l'éducation nationale Savoie remercie la municipalité pour l'aide matérielle et logistique apportée lors du séminaire des langues vivantes qui s'est tenu du 16 au 18 mai 2018.

7° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à Stéphanie TEYSSANDIER, technicienne principale au sein du service financier, pour le décès de son papa le 28 mai 2018.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances aux familles de Stéphane HUSSON et du petit Charly décédés la semaine dernière lors d'une sortie d'escalade dans le Beaufortain.

8° Tableau des effectifs

Modification du rapport 3-1 Modification du tableau des effectifs

La création, à compter du 1^{er} août 2018, d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet au service vie associative est ajournée en raison de la défection de l'agent retenu ; le jury réexaminera les candidatures reçues.

Le tableau des effectifs réactualisé à la date du 30/06/2018 est remis aux élus.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 16 JUILLET 2018 À 18H00**

DELIBERATIONS

1-1-1 Cession foncière commune/Eric MURU - Tour Ramus parcelle AM n°232 et terrain attenant parcelle AM 15

Cession au profit de monsieur Eric MURU de la parcelle cadastrée section AM n°232 de 127 m² et de la parcelle AM n°15 de 275 m², au prix de vente de 162 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-2 Cession foncière commune/consorts Pascal PALLOIX - Emprise foncière issue de la parcelle AM 84 - Place de Conflans

Cession du lot n°1 de 108 m² issu de la parcelle cadastrée section AM n°84 au profit des consorts Pascal PALLOIX demeurant 45 place de Conflans, au prix de vente de 10 800 euros (dix mille huit cents euros).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-3 Cession foncière commune/consorts Jacques EYMOND - Emprise foncière issue de la parcelle AM 84 - Place de Conflans

Cession du lot n°2 de 199 m² issu de la parcelle cadastrée section AM n°84 au profit des consorts Jacques EYMOND demeurant 15-17 rue Abbé Hudry, au prix de vente de 19 900 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-4 Cession foncière commune/ Benjamin BERGER - Emprise foncière issue de la parcelle AM 84 - Place de Conflans

Cession du lot n°3 de 155 m² issu de la parcelle cadastrée section AM n°84 au profit de monsieur Benjamin BERGER demeurant 13 rue Abbé Hudry, au prix de vente de 15 500 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-5 Acquisition foncière commune/SCCV ALPAGE – Emprise issue de la parcelle AC 127 - Rue Pierre et Marie Curie

Acquisition à l'euro symbolique de l'emprise foncière d'environ 150 m² issue de la parcelle

cadastrée section AC 127 sise rue Pierre et Marie Curie, propriété de la société SCCV ALPAGE dont le siège social est situé 25 rue Pierre Sémard 38000 GRENOBLE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**1-1-6 Retrait de la délibération 1-1-3 du 28 mai 2018 Cession foncière commune/Les Papillons Blancs – Quartier BANETON
Cession du tènement stade Baneton à l'association Deltha Savoie**

Retrait de la délibération du conseil municipal n° 1-3-3 du 28 mai 2018 décidant la cession à l'association les Papillons Blancs d'un terrain d'une surface d'environ 5 661 m² issu des parcelles cadastrées section AZ n° 143, 147, 316 et 319, au prix de 100 € HT le m² et cession à l'association Deltha Savoie d'un terrain d'une surface d'environ 5 661 m² issu des parcelles cadastrées section AZ n° 143, 147, 316 et 319, au prix de 100 € HT le m².

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES
AVEC 6 ABSTENTIONS**

1-2 Plateforme de conteneurs semi-enterrés avenue Sainte-Thérèse à Albertville – Convention tripartite avec Arlysère et la SCCV ALPAGE pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés – Convention avec Arlysère pour la gestion et l'entretien de la plateforme

Signature d'une convention tripartite avec Arlysère et SCCV ALPAGE pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés avenue Sainte Thérèse permettant d'acter des modalités de financement et des modalités de gestion de la plateforme de conteneurs semi-enterrés réalisées pour les nouvelles constructions Rue Pierre et Marie Curie.

Les frais afférents à la fourniture des conteneurs seront répartis entre SCCV ALPAGE et Arlysère : montant estimatif : 11 732 € (3 519,60 € Arlysère/ 8 212,40 € SCCV ALPAGE).

La mise en place des équipements et les travaux de génie civil associés sont assurés par la commune à ses frais.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-1 Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association Ma chance moi-aussi

Mise à disposition gracieuse et pour une durée de 3 ans au bénéfice de l'association Ma chance moi aussi, de locaux d'une superficie totale de 130,24 m², situés dans le bâtiment les Colombes sis 11 chemin des Esserts.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-2 Relais de télécommunication - Renouvellement du bail avec ORANGE

Dans le cadre de l'exploitation des réseaux de télécommunication, un relais de radio téléphonie est implanté sur la parcelle H n°2139, stade du parc olympique, une antenne radio téléphonique est installée sur le pylône d'éclairage du stade.

Renouvellement du bail avec La société ORANGE par anticipation pour une durée de 12 ans, à compter du 6 mars 2019.

pour un loyer annuel de 3 500 avec évolution du loyer fixe au taux de 1 %.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-1 Subvention exceptionnelle de 500 euros au club de kick boxing d'Albertville – Promotion des sports de combat

Versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros au club de kick boxing d'Albertville pour l'organisation le samedi 23 juin 2018 d'un gala international au parc du Val des Roses.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-2 Subvention de 1 000 euros à l'association de quartier du Champ de Mars dans le cadre du contrat de ville

Versement d'une subvention de 1 000 € dans le cadre de son projet de sortie sportive et de loisirs à visée de lien social et d'ouverture culturelle, dans le sud de la France pendant l'été 2018 pour 11 jeunes.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-3 Subvention complémentaire de 10 000 euros à l'Albertville Jazz festival – Avenant à la convention

Les dons reçus de mécènes permettant aujourd'hui d'apporter des financements complémentaires aux événements d'envergure ;
Versement d'une subvention complémentaire de 10 000 euros à l'association Jazzbertville pour l'année 2018.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Modification du tableau des effectifs

A compter du 1^{er} juillet 2018 :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au service vie associative du fait du départ en retraite pour invalidité du gardien de la maison des associations et de la résidence autonomie ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à l'équipe élagage au titre de régularisation du tableau des effectifs. L'agent en question a fait valoir une disponibilité pour convenances personnelles et a été remplacé par un autre agent détenant le grade d'adjoint technique territorial à temps complet.
- Suppression d'un grade d'agent de maîtrise principal à temps complet au service environnement. L'agent concerné a été promu au grade de technicien territorial par le biais de la promotion interne.

A compter du 1^{er} août 2018 :

Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet au service vie associative.

A compter du 17 septembre 2018 :

- Création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet à la direction des services techniques.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2 Recrutement d'un apprenti au service action jeunesse

Recrutement d'un contrat d'apprentissage à compter du 8 octobre 2018 dans les conditions suivantes :

Service d'affectation	Nombre de postes	Diplôme préparé et organisme	Durée de la Formation
Action Jeunesse	1 poste à temps complet 35H00	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS - Activités Pour Tous) Organisme : Maison Familiale et Rurale Annecy-Le-Vieux	08/10/2018 au 30/06/2020 inclus

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-3 Modalités de décompte et de rémunération du temps de travail des agents chargés de l'animation des séjours courts avec nuitées

Fixation des modalités de décompte du temps de travail ainsi que la rémunération de la période de nuitée des agents en charge de l'animation des séjours courts avec nuitées :

La période de nuitée (durant laquelle les agents dorment à proximité immédiate des enfants mais n'effectuent aucun travail effectif : surveillance active, ronde de nuit par exemple) est traitée par référence aux dispositions applicables aux missions comparables dans d'autres fonctions publiques (fonction publique d'État ; fonction publique hospitalière).

Il est retenu un décompte forfaitaire de 3 heures entre le coucher et le lever des enfants. Ce décompte vient donc s'ajouter aux heures déjà effectuées en cours de journée et comptera donc dans la liquidation des heures supplémentaires.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-4 Compte personnel de formation

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tout agent public bénéficie d'un compte personnel d'activité. Le CPA a pour objectifs de renforcer l'autonomie des agents publics et de faciliter leur évolution. Dans le secteur public, le CPA comprend :

- le compte personnel de formation (CPF) qui se substitue au droit individuel à la formation (DIF) ;
- le compte personnel d'engagement (CEC) qui est un nouveau dispositif issu de l'article 39 de la loi du 8 août 2016 (dite « loi travail »).

Approbation des modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Marché de travaux - Construction de la maison de l'enfance - Lancement de la consultation

Lancement de la consultation pour la construction d'un bâtiment en R+1 situé à ALBERTVILLE, destiné à recevoir les locaux de « la maison de l'enfance ».

Le coût des travaux est estimé à hauteur de 4 599 076,00 € HT.

NUMÉRO	DÉSIGNATION DU LOT	MONTANT HT APD	VARIANTES IMPOSEES MONTANT HT
01	TERRASSEMENT / GROS- ŒUVRE	550 312,00 €	Variante imposée 1 : Elargissement du terrain côté Est du bâtiment
02	STRUCTURE BOIS / BARDAGE BOIS	989 943,00 €	
03	COUVERTURE / BARDAGE MÉTALLIQUE	229 916,00 €	
04	ÉTANCHÉITÉ	253 567,00 €	
05	MENUISERIES EXT ALU / SERRURERIE	382 973,00 €	
06	MENUISERIES INTÉRIEURES	264 541,00 €	
07	MOBILIER / AGENCEMENT	112 684,00 €	
08	PLÂTRERIE / PEINTURE	340 930,00 €	
09	SOLS SOUPLES	102 286,00 €	
10	CHAPE / CARRELAGE / FAÏENCES	205 429,00 €	
11	CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE	520 700,00 €	
12	ÉLECTRICITÉ	275 842,00 €	
13	ASCENSEURS	25 400,00 €	
14	CUISINE	70 200,00 €	
15	VRD	224 439,00 €	
16	ESPACES VERTS	49 915,00 €	Variante imposée 1 : Elargissement du terrain côté Est du bâtiment

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Motion pour le maintien du poste de coordinateur REP 1^{er} degré à Albertville

Motion suivante adressée à monsieur Frédéric GILARDOT, Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Savoie :

« Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale de la Savoie,

Nous sommes soucieux de la situation préoccupante que vivront les établissements scolaires classés en éducation prioritaire à la rentrée prochaine, du fait de la suppression du poste de coordinateur REP 1er degré.

Cette suppression représente à nos yeux une réelle menace pour les conditions d'apprentissage pour nos enfants et la qualité de l'enseignement.

Or, il apparaît que les conditions socio-économiques du territoire ne justifient en rien la suppression de ce poste et qu'au contraire le maintien de ce poste se justifie pleinement par les actions engagées au titre de la politique en faveur des quartiers prioritaires et du contrat de ville.

En effet, l'école n'agit pas seule. Elle est partie intégrante d'un territoire de vie où doivent se construire cohérence et complémentarité des professionnels dans le respect du rôle de

chacun. Ces coopérations de l'école avec ses partenaires, animées et pilotées par le coordinateur REP, lui permettent de se concentrer sur son cœur de métier tout en créant les synergies positives pour la réussite scolaire des élèves.

Il serait très préjudiciable que ce poste soit supprimé, en raison de son rôle primordial de lien entre les écoles RRS et la commune, le centre socioculturel et les adultes relais.

Inquiets des conséquences de cette décision à venir pour la réussite de tous les élèves, nous nous opposons à cette suppression et demandons le maintien du poste de coordinateur REP 1^{er} degré.»

Les élus de la commune d'Albertville.

**Noëlle AZNAR MOLLIEX ne participe pas au vote
en raison de son devoir de réserve.**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ.
LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H.**